

[Text]

We continue to be amazed at all these discrepancies and figures and the 61 per cent bandied around when the solution to this is the lowest possible interpretation of the Perry report and whether there is any doubt that the union would accept this. The matter could be settled tonight and the bill withdrawn but unfortunately that is not the situation. But the offer was fully transmitted: that is part of our business, when we have an offer from one party, they transmit it to the other; and not only that, to try several variations that the originator maybe did not think of.

• 2105

**The Chairman:** Thank you, Mr. Kelly.

The next questioner is Mr. Fraser. Mr. Orlikow is after Mr. Fraser, if that is agreeable.

**Mr. Fraser:** Mr. Minister, coming back to the subject that you and I were discussing earlier, and that is the system within which we are to try and find a solution to these problems, I think you said, and it was recorded in *Hansard* on October 7:

If we had to do it all over again, I honestly do not see how we could take any different measures which would be more effective and more democratic.

I think the question that both labour and management must be asking themselves tonight, while they know this is going on, is will you do the same the next time; because if your answer is, yes, then everybody ought to know that when they ask for a conciliation commissioner they had better accept the report or else that is going to be the basis of the legislation in Parliament.

**Mr. Munro (Hamilton East):** Mr. Fraser, I could put it another way. If we have an independent third party, be he board chairman or conciliation commissioner, and it is not helpful in terms of the parties themselves coming to a voluntary settlement, then it has to wind up in Parliament.

**Mr. Fraser:** I think we all agree on that.

**Mr. Munro (Hamilton East):** But let me just say this: if it winds up in Parliament and for some reason Parliament should decide, either under the auspices of the government or the opposition parties, to lower the wage level suggested by the board chairman or the conciliation commissioner and then attach to it the requirement that the men return to work, I do not see then why one side to the bargaining—in this case the companies—would ever use any board chairman's report or a conciliation commissioner as an umbrella or a new basis for negotiation with the union, and why they just would not go to Parliament. They could get Parliament to lower the wage levels suggested by the only independent third party that was injected into the system and then we could have chaos, because I suppose everybody would regard Parliament as another step in the process.

**Mr. Fraser:** Well, we have near-chaos anyway, Mr. Minister.

[Interpretation]

Nous demeurons tout à fait étonnés par tous ces écarts et ces chiffres et le 61 p. 100 dont on parle lorsque la solution à ce problème est l'interprétation la plus basse possible du rapport Perry et s'il y a quelque doute que le syndicat l'accepterait. On pourrait régler l'affaire ce soir et retirer le projet de loi, mais, malheureusement, cela n'est pas le cas. Mais l'offre a été absolument transmise: cela fait partie de nos responsabilités; lorsque nous recevons une offre d'une partie, nous la transmettons à l'autre partie; en plus, nous essayons de suggérer des versions auxquelles l'auteur n'a pas pensé.

**Le président:** Merci, monsieur Kelly.

Le prochain nom sur ma liste est M. Fraser, suivi de M. Orlikow, si cela vous convient.

**M. Fraser:** Monsieur le ministre, pour revenir au sujet dont nous avons discuté tantôt, c'est-à-dire du système dans lequel nous essayons de trouver des solutions à ces problèmes, je pense que vous avez dit, et cela a été enregistré dans le *Hansard* du 7 octobre:

Si nous avions à le faire encore une fois, je ne vois pas en toute franchise comment nous pourrions prendre des mesures différentes qui seraient plus efficaces et plus démocratiques.

Je pense que la question que les syndicats et le patronat doivent se poser ce soir, en sachant ce qui se passe ici, est la suivante: Est-ce que vous allez faire la même chose la prochaine fois? Si votre réponse est oui, tout le monde devrait savoir que lorsqu'ils demandent qu'on leur donne un commissaire de conciliation, il vaudrait mieux qu'ils acceptent le rapport, sinon cela sera la base de législation au Parlement.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur Fraser, je pourrais l'exprimer de façon différente. Si nous avons un tiers indépendant, qu'il soit président d'une commission ou commissaire de conciliation, et que le fait ne soit pas très utile vis-à-vis l'adoption d'une entente volontaire, le problème sera soumis au Parlement.

**M. Fraser:** Je pense que nous sommes tous d'accord à ce sujet.

**M. Munro (Hamilton-Est):** J'aimerais ajouter que si le Parlement doit en traiter, et si pour une raison quelconque le Parlement décide, sous les auspices du gouvernement ou des partis de l'opposition, qu'il faudrait abaisser le niveau de salaire suggéré par le président de la commission ou le commissaire de conciliation, et qu'il ajoute l'exigence que les employés retournent au travail, je ne vois pas pourquoi alors une partie aux négociations, et dans ce cas il s'agit des compagnies, se servirait du rapport d'un président de commission ou d'un commissaire de conciliation comme un moyen ou comme une nouvelle base de négociation avec le syndicat et ne s'adresserait pas directement au Parlement. Les intéressés pourraient obtenir du Parlement une baisse du niveau salarial suggéré par le seul tiers indépendant ajouté au système, et le résultat pourrait être la confusion totale, car j'imagine que tout le monde envisagerait le Parlement comme étant une autre étape dans le processus.

**M. Fraser:** Eh bien, la confusion presque totale règne en ce moment, monsieur le ministre.